

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Communauté de Communes du Pays de Valois ne fermera pas le Centre Aquatique du Valois cet hiver.



Malgré une hausse énergétique estimée à 400 000€ pour cette année, les élus de la communauté de communes ont souhaité absorber cette dépense non prévue au budget et ainsi assurer une continuité de service aux usagers du Centre Aquatique du Valois. Écoles, abonnés ou encore nageurs occasionnels pourront profiter de l'équipement intercommunal tout au long de l'hiver.

C'est en novembre dernier que le couperet tombe ! La facture énergétique du Centre Aquatique du Valois aura une augmentation de près de 400 000 € pour 2023, soit 3 fois plus chère qu'en 2022. S'engagent alors de nombreuses discussions entre prestataires, techniciens et élus afin d'évaluer toutes les conséquences. En effet, différentes possibilités ont été envisagées face à cette hausse énergétique, allant de la fermeture temporaire à l'augmentation du prix d'entrée ou assurer une continuité de service en faisant un effort financier non négligeable de la part de la collectivité.

« La prise de décision n'a pas été simple. Nous avons beaucoup échangé avec notre prestataire Equalia à qui nous avons délégué la gestion du centre aquatique. Les équipes étaient inquiètes quant aux conséquences d'une fermeture de plusieurs mois. Après réflexion avec les vice-présidents et le bureau, nous avons décidé d'absorber cette hausse, néanmoins très conséquente pour notre budget, et de maintenir ce service à nos usagers. C'est un effort véritablement très important et exceptionnel, que nous ne pourrons pas renouveler chaque année » nous confie Didier Doucet, président de la communauté de communes.

Afin d'éviter ce genre d'ultimatum l'année prochaine, les élus et les services de la Communauté de Communes du Pays de Valois ont engagé une réflexion visant à mettre en place un mix énergétique plus large et une optimisation de son exploitation. « Nous sommes pleinement conscients que les coûts de l'énergie devraient

rester à des niveaux élevés, c'est pourquoi mener cette étude permettra d'assurer une gestion plus sereine mais aussi de répondre au décret Éco Énergie Tertiaire dans le cadre de la loi ELAN qui impose des réductions de consommation d'énergies pour tous les bâtiments de plus de 1000 m². » poursuit Didier Doucet.

LE CENTRE AQUATIQUE DU VALOIS

EN CHIFFRE

1 million d'euros

⇒ c'est le coût global pour la communauté de communes par an.

Il comporte le remboursement de l'emprunt ; la participation au fonctionnement ; les accès gratuits pour les écoles des 62 communes de l'intercommunalité et les associations ayant une activité aquatique ; le transport des élèves.

À propos de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Constitué de 62 communes, le Pays de Valois compte 56 900 habitants. Région verte au passé chargé d'Histoire, le Valois est un territoire situé au centre du Bassin parisien, entre l'Oise, l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais. Forêts et plaines s'y succèdent, semées de villages se rassemblant autour d'une église ou d'un château. Située idéalement aux portes de l'Europe du nord et de Paris, la Communauté de Communes du Pays de Valois bénéficie d'une position stratégique qui lui permet d'être au croisement de deux régions influentes (l'Île-de-France et les Hauts-de-France) et de se trouver à proximité immédiate du plus grand aéroport français, Roissy-Charles de Gaulle.

CONTACT PRESSE :

Delphine Luc

Directrice de la Communication

07 61 58 91 92 - delphine.luc@cc-paysdevalois.fr

Communauté de Communes du Pays de Valois

La Passerelle - 62 rue de Soissons - 60800 Crépy-en-Valois

   WWW.CC-PAYSDEVALOIS.FR